

BULLETIN D'INFORMATION RÉGIONAL CONFÉDÉRATION PAYSANNE ET ARDEAR PACA

EDITO

VOTER CONF, POUR DEFENDRE QUOI ?

Depuis plusieurs semaines, dans chaque département, les paysannes et paysans de la Confédération paysanne détaillent leurs propositions et portent leur ambition pour des Chambres d'agriculture à « vocation paysanne ».

Au-delà d'envoyer plus d'élu-e-s au sein des Chambres d'agriculture, ces élections professionnelles sont une occasion de gagner en représentativité à tous les échelons et de changer le rapport de force pour peser davantage sur le contenu des politiques agricoles locales et nationales.

Qui a gagné quoi ?

Avec un score national de 20% en 2013, la Conf' a, entre autres, obtenu la majoration des aides PAC sur les 52 premiers hectares et la suppression des planchers pour les aides jeunes bovins ; elle a rédigé et fait valider des mesures de biosécurité dérogatoires pour les élevages fermiers de volailles, et obtenu des indemnités journalières maladie pour les paysan-ne-s. Multiplions ce score par deux pour obtenir des aides forfaitaires pour les petites fermes et la dégressivité des aides de la PAC.

Qui propose quoi ?

Le projet de la Confédération paysanne répond aujourd'hui aux attentes de la société et propose des solutions pour relever les défis à venir. A tel point qu' il inspire, dans les mots au moins, les programmes des listes concurrentes. Mais ne nous trompons pas !

« Compétitivité ». Financer des serres chauffées de tomates hors sol, dans une concurrence éperdue contre les importations ne sécurisera pas le revenu des maraîchers, bien au contraire. Nous pensons que l'avenir pour les paysannes et paysans, c'est accroître la valeur ajoutée, en valorisant les signes de qualité, en encourageant la diversification des ateliers, en finançant la création d'outils de proximité pour une valorisation optimale des produits. « Transition ». Financer de grands travaux d'in-

frastructures hydrauliques pour étendre le périmètre irrigable n'inversera pas la diminution inexorable de la ressource en eau. Engager la transition, au sens où nous l'entendons, c'est limiter la pression sur la ressource en eau, en favorisant une irrigation mesurée et accompagner les exploitations vers des pratiques économes et résilientes.

Si grâce au combat de la Conf' pour plus de pluralisme, certaines Chambres sont disposées à plus d'ouverture, leur gestion par la coalition FDSEA-JA, depuis des décennies, accompagne la machine libérale vers sa destination finale : la perte d'autonomie et de sens de notre métier.

Qui défend qui ?

Le projet que nous proposons s'adresse à ceux qui revendiquent le libre-choix de leurs pratiques, aux défenseurs de l'autonomie sur nos fermes, aux éleveurs pastoraux, à ceux qui pensent que la relocalisation concerne aussi les paysan-ne-s en circuits longs, aux paysan-ne-s en agriculture biologique, à ceux qui se battent pour garder la main sur les semences

paysannes, à ceux qui veulent que les abattoirs mobiles et de proximité deviennent une réalité, aux 47 % de petites fermes dans notre région, à ceux qui pensent que le renouvellement des générations agricoles passe par l'installation de fils et filles de paysans comme par l'installation de nouveaux venus en agriculture.

A la Conf' on ne revendique pas le « foutez-nous la paix ». Au repli sur soi nous préférons l'ouverture, le lien avec l'ensemble de la société pour construire la souveraineté alimentaire.

Au 6 février 2019, les résultats des élections professionnelles aux Chambres d'agriculture détermineront, pour les six prochaines années, notre avenir de paysannes et de paysans.

Nous pouvons, en nous mobilisant et en votant pour la Confédération paysanne, infléchir la trajectoire.

Bonne lecture

Olivier Bel
porte-parole régional




POUR UNE CHAMBRE D'AGRICULTURE >>>

>> PORTER LA PAROLE ET REPRÉSENTER LES PAYSAN-NE-S

CELLULE D'URGENCE « PAYSANS EN DIFFICULTÉ »


« De par son rôle central sur le territoire, la Chambre est la mieux placée pour mettre en place une cellule de veille auprès de laquelle pourraient être signalés les paysans en difficulté. Ces derniers pourraient ensuite être orientés vers les interlocuteurs référents, comme Solidarité Paysans ».

 **Emilie**
éleveuse de chèvres
à Peyrolles-en-Provence (13)

>> CONSEILLER LES PAYSAN-NE-S


EXPERTISE SUR LA PAC

« Les éleveurs sont accablés par la complexité des dispositifs d'aides PAC. Pour nous appuyer nous avons besoin de techniciens Chambre embauchés à temps plein et qui nous accompagnent pendant toute la durée de la programmation PAC. »

 **Sylvain**
éleveur de brebis laitières
à Sillans-la-Cascade (83)


BUREAU OUVERT AUX SYNDICATS REPRÉSENTATIFS

« La Chambre est une instance démocratique, elle doit prendre en compte la parole de l'ensemble des paysan-ne-s et non en laisser un tiers ou un quart de côté. Les Chambres Conf' ouvriront leur bureau aux syndicats représentatifs. Être au bureau c'est avoir de l'information qui n'est pas traitée en session, c'est indispensable pour comprendre les enjeux et apprécier les marges de manœuvre. »

 **Yannick**
maraîcher, arboriculteur et éleveur de chevaux
à Le Brusquet (04)

SERVICE OU PRESTATION ?

« Les techniciens font un boulot d'appui technique important dans notre département. Ils sont sous-payés par rapport au travail réalisé. Pourtant ce travail est rémunéré. La Chambre fait de la publicité auprès des éleveurs sur les « services » qu'elle propose pour monter les dossiers PAC. Il s'agit bien de prestations et non de services ! Sans promettre la gratuité du conseil, si la Conf' était majoritaire à la Chambre, elle ouvrirait une réflexion pour introduire plus d'équité dans les tarifs des prestations dispensées. Ainsi qu'une égalité de traitement entre syndicats pour l'accès à divers services tels que la location d'une salle, etc. »

 **François**
éleveur de chèvres
à La Roque-d'Antébron (13)


CONTACT-RENCONTRES-ÉCHANGES

« Les paysans n'attendent pas que du conseil technique, ils ont besoin de se rencontrer et d'échanger. Quinze ans en arrière, la Chambre organisait des rencontres locales et maintenant un contact physique avec les exploitants. Mais ce contact a été perdu, alors que dans un département comme les Alpes-maritimes, ça reste possible. Et dans un département de paysans plus nombreux, la Chambre peut favoriser l'organisation de rencontres d'une demi-journée, sur un thème précis, entre vignerons, entre maraîchers d'une même zone. Ces moments d'échange sont importants, notamment pour les nouveaux installés ».

 **Denis Rasse**
vigneron
à Saint-Jeannet (06)


ACCOMPAGNER L'INSTALLATION EN PARTENARIAT AVEC TOUS LES ACTEURS

« Je me suis installée en tant que paysanne boulangère, ce qui est encore assez atypique. J'ai eu du mal à avoir des réponses de la Chambre, qui ne m'a pas orientée vers d'autres projets ou d'autres Chambres plus au fait de cette production. A défaut, la Chambre d'agriculture doit savoir orienter les porteurs de projets vers les organismes compétents pour les accompagner dans leur projet d'installation. Il est indispensable que la Chambre reconnaisse et travaille dans la complémentarité avec les structures alternatives comme Agribio, l'Adear ou Solidarité Paysans. Nous devons nous serrer les coudes ! ».

 **Blandine**
paysanne boulangère
à Tourves (83)

CONSEIL JURIDIQUE

« Il faut donner aux paysan-ne-s les moyens de s'approprier le droit rural et mettre en place un service juridique avec des interlocuteurs référents. Un service qui serait chargé de faire de la veille juridique avec envoi gratuit d'articles de droit rural ou de lettres info mensuelles. Et qui organiserait une permanence hebdomadaire avec un juriste pour répondre aux sollicitations. Il va de soi que ce service ne doit pas être conditionné à l'adhésion auprès d'un syndicat quel qu'il soit ».

 **Claire**
éleveuse de brebis laitières
à Esparron (83)




>>> AU SERVICE DES PAYSANNES ET PAYSANS

>> ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT

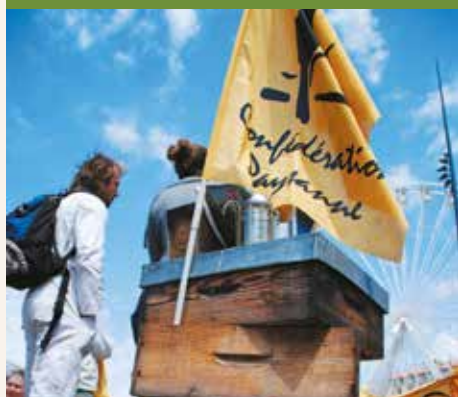
DES OUTILS DE PROXIMITÉ AUTONOMES ET OUVERTS À TOUS

« Les Chambres ont un rôle moteur à jouer dans la relocalisation des circuits d'approvisionnement. "Et les drive fermiers, qu'est-ce que c'est ?" me direz-vous. Comme dans un mini supermarché, le drive coupe le lien entre celui qui produit et celui qui achète. Le produit agricole perd sa valeur, son origine. L'offre, sélectionnée sur des critères de marché/ prix, est banalisée. Le produit agricole doit être le maillon de l'autonomie alimentaire dans le respect de l'identité de son territoire et des femmes et des hommes qui le produisent.

En engloutissant bien moins de fonds publics, la Chambre pourrait accompagner le développement de magasins de producteurs et la vente à la ferme, mettre en lien paysans et restaurateurs, et aménager des marchés de producteurs qui soient adaptés et confortables pour les paysan-ne-s ».

 **Hélène**
maraîchère
à Avignon (84)


>> ENGAGER LA TRANSITION



STRUCTURER LES FILIÈRES

« La Chambre n'a pas pris le virage de la structuration des filières. En bovin lait, les producteurs sont concentrés sur le 04 et 05 et il y en a de moins en moins car les opportunités de valoriser le lait de vache sont faibles. La Chambre commence à peine à travailler sur les filières de qualité. Avant l'arrivée de la coopérative Biolait (à l'initiative d'éleveurs confédérés), le lait collecté par Sodial et Lactalis partait sur les marchés national et international. Les bo-

vins viande, eux, partent en Italie. Tout ça est obsolète. Il faut orienter les flux vers le Sud de la région. Quelques initiatives se sont développées en direction de la restauration collective, mais toujours en dehors de la Chambre qui n'y a pas cru. »

 **Baptiste**
éleveur de vaches laitières
à St Julien-en-Beauchêne (05)



ADAPTER LES PRATIQUES AUX RESSOURCES

« La politique de la Chambre est de pomper l'eau au maximum, sans réfléchir à l'impact sur la ressource. Accompagner vers des pratiques d'économies d'eau, développer des systèmes d'irrigation performants, encourager la recherche variétale, telles sont les pistes d'action pour une Chambre tournée vers l'avenir. »

 **Nicolas**
maraîcher
à Le Thor (84)


FER DE LANCE DU COMBAT FONCIER

« La Chambre doit être le fer de lance du combat pour la préservation des terres agricoles : empêcher l'accapement du foncier, installer des jeunes sur des parcelles non exploitées ou qui se libèrent. Par exemple pour les terres en friches, ce serait à la Chambre de nouer des partenariats avec les propriétaires pour obtenir qu'ils mettent leurs terres inexploitées à disposition. »

 **Yannick**
éleveur de volailles
à Hyères (83)


ANTICIPER L'APRÈS PÉTROLE

« Comment faire pousser des légumes sans plastique ? En matière de recherche et d'innovation, la Chambre pourrait réaliser des bilans énergétiques sur les fermes et s'atteler à réfléchir aux alternatives au paillage plastique, par exemple. Quand les paysan-ne-s arrêteront d'utiliser du glyphosate, ils se tourneront vers le plastique qui sera déjà périmé. »

 **Isabelle**
maraîchère
au Pradet (83)

RECENSER ET PROMOUVOIR LES PRATIQUES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

« Nous apiculteurs aimerions être défendus dans notre lutte contre les pesticides, c'est-à-dire avoir des interlocuteurs référents à la Chambre et accéder à des commissions qui débattent du sujet. La Chambre devrait entreprendre de recenser, par exemple, les alternatives aux pratiques agricoles polluantes, avec mission de les promouvoir, après en avoir éprouvé l'efficacité. »

 **Dominique**
apiculteur
à Aspres-les-corps (05)

DES IDÉES NEUVES POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE



BIENTÔT À LA CHAMBRE 04



« Aujourd'hui dans le 04 on peut se targuer d'avoir une installation pour un départ à la retraite, d'avoir plus de 60% d'installations hors cadre familial ou bien encore d'installer plus de femmes que d'hommes. Mais n'oublions pas que toutes ces installations se font sur des surfaces bien plus faibles que celles théoriquement libérées lors des départs en retraite (mais où passent alors tous ces hectares ?), que nombre d'installations ne bénéficient d'aucune aide ni accompagnement, laissant craindre pour la pérennité de ces fermes dont l'assise foncière est souvent précaire.

Dans un contexte de tension budgétaire, c'est une partie du dispositif d'aide à l'installation qui pourrait être remise en cause en région*. On ne peut également que constater le mauvais fonctionnement du contrôle des structures qui devrait permettre une meilleure dynamique foncière dans nos campagnes pas toujours solidaires.

Alors des luttes à mener, des voix à porter nous en aurons à l'occasion de la prochaine mandature, pour que les installations vivent, que le foncier ne soit pas accaparé par une poignée et que nos campagnes soient riches de productions diversifiées et d'entraide »

Lorraine Prunet, élue, membre du comité installation-transmission.

* Dispositif AITA : 300 000€ en PACA dont 74 000€ pour le 04.

>> LA NÉCESSAIRE PRISE EN COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Si les MAEC ont été le parent pauvre de l'actuelle programmation agricole, c'est maintenant une évidence : notre climat subit de profondes mutations.

Trois axes de travail pour la liste de la confédération paysanne 04 :

1) S'ADAPTER :

■ L'irrigation doit changer d'approche. La gestion des ressources est déjà mise en œuvre à travers le CoGeC eau*, mais celui-ci s'arrête aux limites du département et ne vise que les prélèvements, et non l'usage ultime de l'eau et sa répartition. Le renforcement des ASA et la création de structures similaires pour la gestion collective des grosses retenues collinaires doit faire partie des priorités.

■ La promotion d'une agronomie qui prenne en compte la vie du sol sa fertilité, sa stabilité est nécessaire.

■ Une sélection variétale doit être effectuée localement pour favoriser l'adaptation des plantes aux conditions locales.

■ La prochaine PAC, ainsi que sa déclinaison régionale devront accompagner une

transition des systèmes agricoles et soutenir les pratiques vertueuses.

2) PRÉSERVER :

Afin de préserver les capacités de notre département à installer et faire vivre durablement des fermes sur tout son territoire, **il est urgent de revoir les usages du sol et de sanctuariser les terres agricoles**. Urbanisation, tourisme, forêt, infrastructures, agriculture, tout doit concourir à préserver et améliorer la résilience de notre environnement face aux extrêmes climatiques déjà en cours.

3) ACCOMPAGNER :

Lorsque malgré tout, la catastrophe frappe, les fermes touchées doivent être aidées à la hauteur des enjeux que constituent la nourriture des populations et la vitalité économique des territoires. **Pour cela, il faut revoir les systèmes d'indemnisation**. La tendance voudrait du chacun pour soi à travers l'assurance privée alors que la mutualisation a fait ses preuves et permet de ne laisser personne au bord du chemin. Nous prônons une réforme de la procédure des calamités agricoles pour des délais raccourcis et une indemnisation qui prenne en compte la diversité des fermes ; nous demandons un engagement du FMSE¹, ce fond ou tout paysan cotise via un prélèvement MSA, pour un soutien aux paysans touchés par ces nouveaux risques.

1. Fonds de mutualisation sanitaire et environnementale

>> RETRAITES

« Pour avoir beaucoup de cotisants il faut beaucoup de paysans » déclare Françoise Fleutot, candidate pour le collège des anciens exploitants.

La Confédération paysanne appelle au renforcement du système des retraites par répartition afin d'atteindre une pension minimale mensuelle de 1000 €.

L'égalité femme - homme est un impératif, un objectif fondamental à atteindre.

Les retraités agricoles ne doivent pas être les sacrifiés. La pension moyenne des retraités en France est de 1 860 € par mois. La pension moyenne des paysans est de 740 € (source : site du comité d'orientation des retraites – COR–2016) : c'est la plus faible toutes catégories confondues.

Le statut de conjoint n'est qu'un sous-statut. Les inégalités se répercutent donc sur sa retraite qui est quasiment inférieure de 300€ à celle du chef d'exploitation. Pire encore, 16 000 femmes, sans statut social, se retrouvent sans droit à la retraite.

Y'A QU'A, FAUT CONF' ! DES CANDIDAT.E.S PAYSANNES ET PAYSANS



Pour la première fois, la Conf' 04 présentera 3 listes à l'occasion des prochaines élections professionnelles qui se tiendront en janvier 2019. Ce sont 25 paysannes et paysans qui représenteront la Conf' pour les collègues « exploitants », « propriétaires » et « retraités ». Âgés de 28 à 68 ans, nous sommes représentatifs des différentes productions présentes sur notre territoire, tant végétales (grandes cultures, maraîchage, horticulture, arboriculture, PPAM, viticulture) qu'animales (apiculture, ovins lait et viande, caprins lait, bovins allaitants, porcins, équins) et respectons la parité femmes-hommes évidemment. Merci à toutes et tous de votre engagement !

Si ces deux pages suscitent en vous l'envie de vous investir un petit peu ou un petit peu plus alors pas de regrets, à l'issue des élections, il y aura encore du travail pour porter et défendre les idées de la Conf' dans les instances représentatives (chambre, CDOA, CDPENAF) mais aussi à l'occasion de réunions thématiques plus ponctuelles.

La porte est ouverte n'hésitez pas, plus nous serons nombreux à débattre plus nous serons présents, plus nous arriverons à porter haut et fort notre envie d'agriculture paysanne.

Du 15 au 31 janvier : votez pour vous, votez conf' !



>> DES RÉFÉRENCES POUR LES CULTURES ORPHELINES

Trois questions à Yannick Becker, élu sortant / comité développement agricole et filière ; tête de liste Conf'04.

Q : « A quoi servent les références technico-économiques ? »

Que ce soit pour établir un prévisionnel économique d'installation ou lors d'une indemnisation pour dégâts de gibiers, pour justifier d'une calamité ou obtenir un emprunt, les paysannes et les paysans doivent pouvoir justifier de la réalité économique de leur activité. Ces références servent aussi à documenter les candidats à l'installation ou lors de l'introduction d'une nouvelle culture ou mode de valorisation.

Q : « Qu'appellez-vous culture orpheline ? »

La diversité des cultures et des modes de valorisation de nos productions fait que bien souvent les références technico-économiques n'existent pas ou ne sont pas adaptées. En effet qu'il y a-t-il de commun entre une production de céréales en grandes cultures et une récolte transformée en pain et vendue en direct ? Comment lorsque que l'on est maraîcher en vente directe, justifier d'une importante perte sur 5 000m² de légumes, si les chiffres appliqués sont ceux du MIN pour la vente en gros ?

Les producteurs en filières longues ne sont pas épargnés comme le prouve la décote qu'ont subie les arboriculteurs du nord de Sisteron suite à l'épisode de gelée noire de l'an dernier. On le voit, les cultures non référencées sont nombreuses.

Q : « Que préconisez vous ? »

L'établissement de références technico-économiques, récentes et adaptées à notre territoire et à toutes nos productions et modes de valorisation est un travail de fond nécessaire et indispensable. La Chambre doit s'en emparer, en partenariat avec les différents acteurs du territoire.

>> PREDATION : INACCEPTABLE HÉMORRAGIE

Avec plus de 2 000 victimes, les éleveurs du département subissent toujours plus durement les effets du Plan Loup. Alors que les attaques se font de plus en plus nombreuses, que tout le territoire est touché, que tous les éléments de protection sont mis en place, le gouvernement

doit se rendre à l'évidence : la cohabitation est impossible entre les grands prédateurs et l'élevage pastoral.

Face à ce constat nous demandons :

- l'inversement de la mesure et la fixation de l'objectif zéro attaques/ zéro victimes ;
- la prise en charge de la défense des troupeaux par l'État à travers la mise en place d'équipes spécialisées départementales ;
- la prise en compte par l'indemnisation des pertes liées au stress (avortement, mammites, productivité) ;
- l'engagement de la France pour la révision du statut du loup au sein de la convention de Berne et de la directive Habitats.

« MERCI LA CONF' »

La réforme de la PAC en 2015 a permis la mise en œuvre d'une partie des revendications de la Confédération Paysanne, au bénéfice de la majorité des fermes du département :

- Surprime aux 52 premiers hectares, favorable aux fermes jusqu'à 100 ha. (moyenne 04 : 65ha) ;
- Revalorisation de l'ICHN et éligibilité des surfaces pastorales ;
- Baisse des planchers d'accès aux aides ;
- Aides aux légumineuses fourragères ;
- Convergence des aides à l'hectare.

Malgré un coup d'arrêt porté à l'augmentation de la surprime (50€ au lieu des 100€ prévus) et la limitation de la convergence des DPB (70% au lieu de 100%), c'est plus de 10 millions d'euros supplémentaires par an versés aux fermes bas-alpines.

Sans boudier notre plaisir pour ces victoires, c'est désormais la prochaine programmation PAC (post 2020) qui nous mobilise (reconnaissance du pastoralisme, aide aux petites fermes, relocalisation des filières et plus encore) pour que l'agriculture paysanne puisse continuer à progresser partout sur le territoire.

LA CONF' À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

« Les syndicats ne servent plus à rien » peut-on entendre régulièrement, y compris parmi les sympathisants Conf' qui partagent notre projet de l'agriculture paysanne mais ne voient pas l'intérêt de voter aux élections professionnelles agricoles. Pourtant, la Conf' n'a jamais eu autant d'avancées à mettre à son actif, qui ont des implications concrètes sur l'exercice du métier de paysan-ne. La légitimité politique et démocratique d'un syndicat lui ouvre la possibilité de faire bouger les choses à l'Assemblée et au Ministère comme dans les instances où il siège ou sur le terrain auprès des paysan-ne-s.

>> EXPÉRIMENTER DES ABATTOIRS MOBILES, C'EST ENFIN POSSIBLE !

Dans le Luberon, la Conf' PACA accompagne la mise en place d'un outil d'abattage innovant, destiné aux éleveurs de chèvres et brebis engagés dans des circuits courts et qui ne trouvent pas leur compte avec les abattoirs existants conçus pour des filières plus longues. Est-ce là le rôle d'un syndicat ? En tant que syndicat, la Confédération paysanne cherche à faire évoluer la réglementation de manière à ce que les paysan-ne-s puissent exercer leur métier dans des conditions mieux adaptées à leurs pratiques. C'est à ce titre que nous nous sommes mobilisés contre l'obligation d'identifier électroniquement nos animaux ou de les vacciner contre la fièvre catarrhale ovine, que nous avons obtenu des mesures de biosécurité dérogatoires pour les élevages fermiers de volailles ou encore que nous intervenons pour élargir l'utilisation des préparations naturelles peu préoccupantes.

Cette expérimentation locale s'inscrit dans le cadre de l'article 73 voté dans récente loi Agriculture et Alimentation suite à la mobilisation de la Confédération paysanne et de ses partenaires. Cet article autorise l'expérimentation d'abattoirs mobiles, pendant quatre ans, afin d'identifier les points du règlement européen qui nécessiteraient d'être assouplis pour ces outils. Les enquêtes conduites, dans le Luberon, auprès d'une centaine d'éleveurs, bouchers, restaurateurs, magasins, consommateurs, pour évaluer les besoins et les attentes des uns et des autres, confirment l'intérêt pour un outil d'abattage de proximité. Le groupe volontaire doit maintenant déterminer la solution la plus adaptée à ses besoins et travailler sur la faisabilité de l'outil, en 2019, en lien avec les services sanitaires.



>> DÉVERROUILLER LE PARCOURS À L'INSTALLATION POUR RENOUVELER LES GÉNÉRATIONS AGRICOLES

Tout le monde connaît les chiffres : l'âge moyen des agriculteurs de la région est de 54 ans et le nombre d'exploitations a chuté de 30 % sur les 10 dernières années. L'urgence est là, l'installation doit être l'affaire de tous. C'est dans cet objectif que Conf', ADEAR et Agribio candidaient – avec succès dans les Hautes-Alpes – pour une gestion collective des Points Accueil Installation (PAI) dans trois départements de la Région, en 2015.

Cette brèche dans le monopole exercé par le syndicat des Jeunes Agriculteurs conduisit les Chambres d'agriculture, trois ans plus tard, à reprendre la main sur les six PAI. Investies d'une mission de service public, les Chambres sont les mieux placées pour accueillir les porteurs de projet et les aiguiller vers les interlocuteurs compétents.

Plus des 3/4 des porteurs de projet ne sont pas issus du milieu agricole, 37% des nouveaux installés ont plus de 40 ans : le renouvellement des générations passera par l'installation de tous ces projets, sans discrimination. La Confédération paysanne bataille pour faciliter l'installation progressive et supprimer le critère d'âge des 40 ans qui conditionne l'attribution de la plupart des aides. Et les choses commencent enfin à bouger un peu. Mais rien n'est acquis !

En matière de formation on est plutôt dans la régression, avec la suppression au 1er janvier 2019 du financement VIVEA pour les formations à l'émergence de projets, en amont de l'installation. La Conf' était la seule, au sein du Conseil d'administration de VIVEA, à s'indigner devant ce qui s'apparente à une manœuvre de la FNSEA et des Chambres de limiter drastiquement les financements vers les réseaux alternatifs. Car les ADEAR accompagnent et forment des porteurs de projets chaque jour plus nombreux, ceux là même que les Chambres ne sont pas en capacité d'accompagner et envers lesquels les JA veulent restreindre les aides. Déverrouillons le parcours et partageons les aides à l'installation, il en va de l'avenir de notre agriculture !

>> SOUTENIR LE PASTORALISME

Les contrôles sur les surfaces pastorales ont débuté fin août, dans la région. Quelques mois plus tôt, la France avait restreint les règles d'admissibilité de ces surfaces en cours de programmation et durci les modalités de contrôle. Désormais la ressource fourragère prise en compte sera celle constatée le jour du contrôle, à condition de pouvoir relever, sur les parcelles, la présence de trois indices de pâturage. Et peu importe si les contrôles se déroulent en saison sèche, période où la ressource est rare et que les troupeaux transhumants ont quitté les plaines depuis plusieurs mois. Pour dé-

noncer cette absurdité, la Conf organisait un constat d'huissier sur une exploitation ovine à Vauvenargues (13), fin juin, pour enregistrer juridiquement la preuve de la présence de ressources fourragères ligneuses, consommables et consommées par les brebis, sur les parcelles déclarées éligibles aux aides PAC.

Depuis le début des contrôles, les éleveurs de la Conf' sont en alerte, pour informer leurs voisins, accompagner les visites, faire remonter les anomalies auprès de la DRAAF, de l'ASP et du Ministère. Grâce à notre collaboration étroite avec les services de l'Etat, nous parvenons à débloquent des situations délicates et obtenir l'organisation de contre-visites dans les cas les plus litigieux, entraînant des pertes d'aides im-

portantes, comme dans le Var et le Vaucluse, dernièrement.

Nous demandons à ce qu'un groupe de travail soit constitué en région, en 2019, pour réfléchir à des modalités de contrôles adaptées aux spécificités du pastoralisme méditerranéen.

Nous sommes aussi fortement mobilisés sur la question des loups. La Conf' demande, entre autres, que les prélèvements de loups soient effectués en fonction des dégâts aux troupeaux, dans l'objectif de protéger l'élevage de plein air et non uniquement dans un cadre de gestion de l'espèce. Nous avons organisé plusieurs voyages de presse dans la région pour faire comprendre la détresse des éleveurs et éleveuses confrontées à la prédation.

DÉFENDRE L'AGRICULTURE BIO, C'EST POLITIQUE !

Question à Lorraine Prunet, éleveuse à Forcalquier, administratrice de Agribio 04 et 2ème sur la liste Conf' 04.

« La Confédération paysanne défend tou-t-es les paysan-ne-s mais pas toutes les agricultures »

Est-ce que tous les syndicats ne défendent pas l'agriculture biologique ?

Stop au double discours : la FNSEA s'offusque officiellement des retards de paiement des aides bio, pendant que sa Présidente demande au ministre de l'Agriculture de réduire les aides à la conversion bio de 5 à 3 ans. Pendant ce temps, la Conf' est la seule à réclamer un transfert important des aides du premier pilier vers le second pilier, notamment pour que les aides à la conversion et au maintien soient financées sur tout le territoire.

Comme pour l'installation-transmission, l'offensive tout azimut pour reprendre la main sur les sujets dont ils ne voulaient pas entendre parler il y a quelques années, se poursuit. Nous apprenons que la FNSEA vient de se retirer à son tour de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique, après le départ de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture) précédemment. Le motif invoqué est

que les statuts de l'Institut ne respectent pas « l'équilibre entre les deux principaux réseaux de l'agriculture biologique que sont la FNAB et les Chambres d'agriculture ». Ces deux désengagements consécutifs des Chambres d'agriculture et de la FNSEA vont probablement diminuer les financements attribués à l'ITAB pour les fléchir vers les Chambres. L'ITAB est pourtant la seule institution à travailler à la fois en recherche et en expérimentation en agriculture biologique.

Et la Coordination rurale ?

La Coordination rurale préconise de « ne pas opposer les modèles de production ». Nous pensons au contraire que tous les oppose car le modèle industriel est prédateur de l'agriculture biologique et paysanne qui sont en concurrence sur le foncier, sur les soutiens publics, sur les débouchés et les prix du marché.

La Confédération paysanne dit défendre tous les paysans, du

coup certains agriculteurs bio ne s'y retrouvent pas.

Certes, mais nous pensons que les paysans sont victimes du système des pesticides et que c'est collectivement que nous devons sortir de cette impasse, par des politiques ambitieuses et un accompagnement adapté.

L'AB telle qu'elle est définie aujourd'hui, dans le cahier des charges, ne couvre pas toutes les questions agricoles. Nous travaillons par exemple à la relocalisation des productions et des outils de transformation comme les abattoirs. Et nous défendons un projet de société avec des paysans nombreux et heureux dans leur travail. Il est possible de faire de l'AB avec des drones, des robots, des salariés exploités et sans paysans. Les politiques promues par la FNSEA nous conduisent vers une France à 150 000 agri-managers, sans paysans, mais pourquoi pas en agriculture biologique ? La Confédération paysanne défend tou-t-es les paysan-ne-s mais pas toutes les agricultures.

>> STOP À L'ACCAPAREMENT DES TERRES AGRICOLES, DE LA PAROLE AUX ACTES !

En octobre la Confédération paysanne recevait, sur une ferme des Bouches-du-Rhône, la mission d'information parlementaire sur le foncier agricole, dont les travaux alimenteront les propositions de la future loi foncière. L'occasion pour le syndicat de mettre en avant quelques propositions fortes pour mieux protéger et répartir les terres agricoles, en s'appuyant sur les deux leviers que sont la SAFER et le contrôle des structures.

Des propositions que les représentants de la Conf' s'efforcent de mettre en application dans les instances locales dans lesquelles ils siègent.

Dans le Var, le syndicat est particulièrement préoccupé par l'accaparement des terres viticoles par les investisseurs, qu'il dénonçait lors d'une occupation symbolique du vignoble de Vincent Bolloré en juin dernier. Récemment, la Conf' locale interpellait la SAFER pour faire préemption sur des terres mises en vente, que le Château de Berne prévoyait de racheter à un coût supérieur au coût du marché.

La Confédération paysanne propose, à cet égard, de mettre en place un dispositif simple et efficace pour empêcher une vente ou orienter une préemption de manière plus autoritaire quand le prix est excessif par rapport aux données disponibles du marché.

Le contrôle des structures est, quant à lui, le seul outil permettant de contrôler la taille des fermes mais il actuellement inopérant : son seuil de déclenchement élevé ne concerne que

6% des exploitations de la région et par ailleurs il n'est que très peu appliqué dans nos départements. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la Confédération paysanne a bataillé pour le faire appliquer en CDOA alors qu'un candidat possédant déjà 800 ha de terres se retrouvait en concurrence avec plusieurs candidats à l'installation pour une rétrocession SAFER.

La lutte contre l'accaparement des terres, doit s'exercer à l'égard des investisseurs étrangers comme à l'égard des paysans installés qui concentrent les terres. Car ces exploitations qui s'agrandissent de manière excessive rendent les transmissions très difficiles et, ce faisant, facilitent la pénétration des capitaux financiers en agriculture. La Chambre doit être la garante du respect des outils de répartition du foncier et de l'installation.

L'AGRICULTURE PAYSANNE, UN PROJET DE SOCIÉTÉ

L'agriculture paysanne est un projet politique : l'organisation de la production agricole au service de la souveraineté alimentaire des territoires et la présence de paysannes et de paysans nombreux.

Il est né de la réflexion des paysannes et des paysans, réunis autour du refus de l'industrialisation de l'agriculture et désireux de construire un projet alternatif à ces dérives.

Le projet d'agriculture paysanne nourrit deux ambitions parallèles :

■ Proposer aux paysannes et aux paysans une vision d'ensemble de leur travail et de leur place dans la société, pour les accompagner vers des systèmes de production leur permettant de mieux produire et mieux vivre.

■ Inciter les responsables politiques à revoir les orientations du modèle agricole en leur montrant que les droits des paysannes et des paysans doivent correspondre à ceux de la société et que les conditions de mise en oeuvre de l'agriculture paysanne sont accessibles.

>>> LES 10 PRINCIPES FONDAMENTAUX

Ces deux approches sont menées conjointement par la Confédération paysanne et la Fodear, en raison de leurs complémentarités. Une charte énonce les principes de ce projet politique :

1 Répartir les volumes et les moyens de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.

2 Appliquer la souveraineté alimentaire ici et ailleurs.

3 Respecter la nature et le climat.

4 Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.

5 Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.

6 Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits pour tout le monde.

7 Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations agricoles.

8 Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.

9 Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.

10 Raisonner toujours à long terme et de manière globale.



ONT CONTRIBUÉ À LA RÉDACTION DE CE BULLETIN :

Claire Andrès, Sylvain Apostolo, Yannick Becker, Olivier Bel, Frédéric Bertorello, Hélène Bertrand, François Borel, Didier Brun, Violette Chauvigné, Juliette Coinaud, Dominique Flambard, Julia Frezel, Coralie Gautier, Céline Giordano, Isabelle Ivol, Coline Léger, Nina Lejeune, Emilie Loison, Sylvain Martin, Yannick Pallier, Amélie Pelletier, Blandine Prache, Lorraine Prunet, Denis Rasse, Vincent Rioux, Martine Roux, Baptiste Roy, Annie Sic, Nicolas Verzotti, Baptiste Vialet.